

Nouvelle association d'ingénieurs Jacques...
Bachelier, ingénieur, cofacteur, Grand'Place de Lille pendant l'occupation, arrêté démentement...

laquelle la production d'avant-guerre, soit 20.000 kwh, serait atteinte par l'adjonction d'une force de 8.000 kwh.
Cependant, il ne faut pas oublier que ces améliorations sont seulement prévues à ces années...

LES GRÈVES
GRÉVISTES EN CHAPEAU
Les employés de banque
de Roubaix-Tourcoing sont en grève

Jusqu'à présent, dans nos villes, les grèves n'avaient été le fait que de travailleurs des professions manuelles. Une grève d'un nouveau genre, par la cession de ceux qui l'accomplissent, des employés, s'est produite lundi matin, à Roubaix-Tourcoing...

Chronique Locale
ROUBAIX

AUJOURD'HUI, MARDI 3 FÉVRIER:
Aujourd'hui, saint Blaise; demain, sainte Jeanne de Valois.
349 jour de l'année.
Lune: Premier quartier du 25 janvier; pleine lune, le 4.

LE NOMBRE DES CHÔMEURS

Voici quelques uns, pour la journée, les chiffres des grévistes:
A Roubaix. — Le Crédit du Nord compte 60 grévistes; la Société Générale, 46; la Banque Nationale de Crédit, 21; le Crédit Lyonnais, 49; le Comptoir National d'Escompte de Paris, 21; la Banque Régionale de Roubaix, 21; Verley-Durozat, 51; maison de change Maris Leclercq, 3. Au total, 313 grévistes sur 450 employés.

CE QUE L'ON DIT
DANS LES BANQUES

Nous nous sommes rendus, dans le courant de l'après-midi, à la succursale de la Banque de France, de Roubaix, suite honore appartenant au M. Bouffais, directeur, nous avons eu l'honneur d'être reçus très courtoisement par M. Porroze, contrôleur général, qui nous a fait cette déclaration:
« Nous espérons que ce conflit ne durera pas et que les affaires pourront reprendre leur cours normal... »

Les socialistes roubaixiens
ET LEURS TENTATIVES DE REPECHAGE
DES NAUFRAGES DU 16 NOVEMBRE

Second édicte:
Pierre Renaudet reste fidèle au Var ingrat.
En réponse à une lettre de M. Salengro, secrétaire de la Fédération socialiste du Nord, les sections de Roubaix et de Tourcoing ont deux députés en remplacement de MM. Viorin et Pichon, M. Renaudet a adressé à M. Salengro la lettre suivante:
« Je vous vous dire d'abord combien j'ai été touché de la proposition de candidature, que vous faites au nom de la Fédération du Nord... »

UN CAMBRILAGE, RUE DE LA GENDARMERIE

Dans l'après-midi de dimanche, Mme Alphonsine Ruquoy, habitant rue de la Gendarmerie, 20, était occupée à faire son ménage. Elle avait devant elle un coffre-fort qu'elle venait d'ouvrir. Elle trouva dans le coffre-fort une somme de 400 francs en billets de banque et en pièces d'or et d'argent. Elle se rendit aussitôt chez le commissaire de police et déclara le vol.

Au Conseil des Prud'hommes de Roubaix

Les membres de la Section Industrielle du Conseil se sont réunis le 30 janvier, à dix heures, en assemblée générale, pour élire le président et vice-président de la section pour l'année 1920.
Ont été élus: Président, M. Joseph Dille; vice-président sortant, industriel, vice-président de la Chambre de Commerce de Roubaix.
Vice-président, M. César Leman, ouvrier tissier, conseiller municipal de Roubaix.
Les deux dix sont conseillers prud'hommes depuis 1895.

Incendie dans un grenier à fourrages, rue de Tourcoing

Lundi, vers 17 h. 30, M. Charles Rober, négociant en charbon, 157, rue de Tourcoing, était présent par un certain nombre de la famille sortant de son grenier à fourrages, situé au-dessus des écuries. C'était le feu qui s'était mis dans la paille, dont une partie du grenier était pleine.
M. Rober donna par téléphone aux pompiers de Roubaix, M. Rober et sa famille, aidés de quelques voisins, s'occupèrent de faire sortir le feu et les sept chevaux qui s'y trouvaient.
Immédiatement, une équipe de pompiers de la ville arriva sur les lieux, commandée par le sergent Vivier. Ils mirent en action une lance. Sur ces entrefaites, les pompiers de Tourcoing, avertis eux aussi, étaient accourus, sous la direction du capitaine Debruyne, pour les secours et fit placer une seconde lance.

Au Ravitaillement

Tous les jours aux Nattes Ventes Libre de Eau de Javel et Eau de Javel, 14 fr. 00 le kilo; Margarine 7 fr. le kilo; Pommes 0,45 le kilo; Raisins 0,50 le kilo; et 9 fr. le kilo; beurre de Normandie 16 fr. le kilo.
VIN ROUGE (de 180 l) 1 litre par personne.
Mardi de 8 à 11 h. de jeunés et veilles de 2 à 4 h. de jeunés et veilles.
POMMES DE TERRE, 0,35 le kilo (3 kil par parcelle).
Mardi de 8 à 11 h. de jeunés et veilles; de 2 à 4 h. de jeunés et veilles.
L'INSCRIPTION POUR LE CHABRON
3 février, mardi 8, de 8 à 11 h., de secteur, de 14 à 17 h.
LA DISTRIBUTION DU CHABRON pour les derniers secteurs et retardataires: mardi 8, de 14 à 17 h.
VENTE DE CHABRONNAGES NATIONALES ET AMÉRICAINES
15, rue des Fabricants.
Mardi 3 février, 9e secteur, cartes vertes. Mercredi 4 février, retardataires.

LE CRIME DE DEULÉMONT
L'ENQUÊTE — L'AUTOPSIE

Nous avons raconté hier, le crime horrible commis à Deulémont, et dont la victime fut une cultivatrice, Mlle Céline Desjardins. Le mystère plane toujours sur ce crime. Aucun renseignement ni éclaircissement n'est venu soulever le voile du crime.
Les investigations concernant les circonstances qui ont accompagné le crime, se poursuivent très activement. M. Desmettre, commissaire de la brigade mobile de Lille, s'est rendu, lundi matin, sur les lieux, et a passé la journée en diverses recherches.
On espère obtenir quelques éclaircissements des constatations que fournira l'autopsie.

L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE WASQUEHAL

La production d'avant-guerre serait atteinte au mois de juin.
Le fonctionnement de l'usine de l'Énergie Électrique de Wasquehal, seule usine réaménagée dans la région, fait l'objet, de ce fait, d'une préoccupation constante des services publics et des particuliers.
La production du courant électrique dans le Nord est un des principaux facteurs de sa reconstruction.
Il y a près de deux mois, une sérieuse enquête a donné de légitimes inquiétudes sur l'entrave qu'elle apportait à la reconstruction de nos industries.
Depuis, peu à peu, la Société de l'Énergie Électrique de Wasquehal a repris son activité. La production a atteint le chiffre de 4.000 au début de janvier 1920.

UNE CONFÉRENCE AVEC PROJECTIONS SUR LES OFFENSIVES ALLEMANDES DE 1918.

Cette conférence avec projections sera donnée par M. le capitaine Desjardins, dans la salle des fêtes de la Maison paroissiale, le mercredi 4 février, à 7 h. 30 du soir. Programme: Les offensives allemandes de 1918. Picardie, Alsace, Flandre, Oise, Champagne.
Tous les hommes et les jeunes gens du quartier du Fresnoy y sont invités. Les dames accompagnent leurs maris, pourront assister à la conférence. La salle sera chauffée.

AU CERCLE ORPHEONIQUE DE ROUBAIX.

Le Cercle Orphéonique de Roubaix, a procédé à un renouvellement de sa commission, qui est constituée comme suit:
Président d'honneur, M. Victor Vandenberghe, vice-président d'honneur, M. le docteur Guibert; président, M. Hector Van den Weghe; vice-président, M. Henri Debourc; secrétaire, M. Edouard Demeyer; secrétaire-adjoint, M. Henri Delorme; trésorier, M. Charles Wauquiez; archiviste, M. Eléonore Renard.

Journal de Roubaix
M. le docteur Guibert, président, M. Hector Van den Weghe, vice-président, M. Henri Debourc, secrétaire, M. Edouard Demeyer, secrétaire-adjoint, M. Henri Delorme, trésorier, M. Charles Wauquiez, archiviste, M. Eléonore Renard.

MALE FLIPO: Beurre 14,00; extra, 16,00; Agnes, 1,50; oranges, mandarines, pain d'épices, 2,30 le kilo; vin rouge, 2,00; blanc, 2,05; Chexter extra, 9,50 et 10,00; Grapier, raisins Malaga, 4,50 et 5,00.
LA RENAISSANCE INDUSTRIELLE. — L'établissement Descheppe et fils, teinturerie, situé 18-15, rue de l'Ermitage, à Roubaix, a été remis en marche le 2 février.
FUTAILLES. Achet fûts vides en tons genres. L. Vandeputte, 122, boulevard de Metz. 283-1

CROIX

DEMANDES D'AVANCES POUR RECONSTRUCTION D'IMMEUBLES DETRUITES PAR FAITS DE GUERRE. — Le Bureau de renseignements gratuits pour les demandes d'avances installées à la Mairie sera ouvert tous les dimanches du mois de février aux heures indiquées.
SOYEZ EN RÉGLE. — Pour défaut d'éclairage de marchandises, Mme Veuve Victor Delbecq, épicière, rue Lamartine, 20, s'est vu dresser contravention par la gendarmerie de Roubaix.

WATRELOS
Création d'un Office public des logements

En vue de remédier à la difficulté actuelle en ce qui concerne les logements, un Office public des logements, qui aura pour but de faciliter la construction de nouveaux logements, soit en tant qu'habitations de vacances, soit en tant qu'habitations permanentes, sera créé.
Le maire de Watrelos vient de prendre l'arrêté suivant, qui institue cet Office:
Article premier. — Un Office public des logements est institué à la Mairie de Watrelos.
Article 2. — Tous les logements vacants doivent être déclarés à l'Office public des logements par le propriétaire ou le gérant. La déclaration indiquera la nature et la composition des locaux vacants, le prix et les conditions de location, ou, le cas échéant, de la sous-location. Il sera donné récépissé de chaque déclaration.
La déclaration ne dispense pas le propriétaire ou le gérant de l'impôt.

LA FRAUDE. — On a arrêté à Leers, Clément Derckx, 38 ans, fleuriste, habitant rue de l'Éclairage de la station de Leers, qui a été trouvé du tabac, café, allumettes, d'une valeur de 150 fr.

TOUFFLERS

RAVITAILLEMENT. — On nous prie d'indiquer que le 3 février, vente libre de 9 à 11 heures avec une feuille de papier de verre pour les bougies de la veille.
Emplois de bois, la douzaine 1 fr. Semelles d'acier, la paire 0,50. — Jeudi 5, vente libre de pain d'épice au kilo 3,50 le kilo; légumes secs, qualité, 2,50 le kilo; bougies à 40 centimes le kilo.
Mardi 3, cartes grises le matin et grisés après-midi. Jeudi: cartes grises le matin et grisés après-midi.

PAIEMENT DES ALLOCATIONS MILITAIRES

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

L'HEURE DE LA RETRAITE. — ASCO

Philippe, ouvrier, avec gratification d'arrêt, a été verbal pour avoir tenu son établissement ouvert après l'heure de la retraite.

UN JEUNE HOMME DISPARU. — Le jeune Chauvin Jules, âgé de 15 ans et habitant avec ses parents, rue de la Halle, 72, a disparu du foyer familial après une vive remontrance que lui indiqua son père dimanche à midi.

PROCES-VERBAL à été rédigé à la charge de M. Desmettre

M. Desmettre, âgé de 25 ans, au service de la Police, pour avoir circulé à cheval sur le trottoir.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Paiement des secours aux nécessiteux le jeudi 5 février, à 1 h. 30.

Spécifiez à l'Emprunt Français

5 0/0 annu, par semestre, à 150 francs, est d'urgence présente et future. Vous faites un excellent placement et contribuez au relèvement du pays. On souscrit sans frais au CREDIT FRANÇAIS
Succursale de ROUBAIX, 17, rue de la Vieille-Ambroise, TOURCOING, 15, rue de Lille. — Douce: tous les services financiers. 43761D

RETRAITES OUVRIÈRES ET ASSISTANCE PUBLIQUE

Le paiement des pensions de retraites ouvrières aura lieu au local habituel de la perception, rue de la Halle, 72, le mardi 3, de 9 h. à midi et le 4, de 14 à 16 h. Les certificats de vie pour pensions de retraites ouvrières seront délivrés le même jour, à la Mairie, bureau des retraites ouvrières, de 9 h. à 11 heures, pour les lettres A à G; de 14 à 16 heures, pour les lettres H à Z.
Les certificats de vie pour secours de l'Assistance publique seront délivrés le même jour, de 11 h. à 11 h. 30, à la Mairie, bureau de l'Office social.

PUPILLES DE LA NATION. — La Mairie nous communique:
« Le paiement des secours du troisième trimestre 1919 aux Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre aura lieu au local habituel de la perception, rue de la Halle, 72, le mardi 3, de 9 h. à midi et le 4, de 14 à 16 h.
« Se munir du certificat d'admission et de la somme pour faire l'appoint. »

VOL AU JARDIN. — Plainte a été déposée contre les mains de M. Boudoux, commissaire de police, par M. Camille Boute, 64, rue Faidherbe.

ARRÊSTATION POUR FRAUDE. — Dimanche soir, les douaniers du Grimsont ont arrêté à la Planche Bayart, la femme Marie Van Ekelout, 22 ans, soumise à Roubaix. Accompagnée d'un individu qui a pris la fuite, Marie Van Ekelout était porteuse de 11 kilos de tabac caché, 200 gr d'allumettes et 2 litres de pétrole. Remise entre les mains de la gendarmerie, la fraudeuse sera transférée à Lille.

RAVITAILLEMENT. — Mercredi 4, numéros 4301 à 5100.

LANNOY REM

LES FRAIS DE LA DANSE. — Des contributions ont été levées à Lannoy, par M. le docteur Guibert, cabaretier, rue de Lille, et Riquart Jean, cabaretier sur Tré, pour avoir laissé jouer de la musique dans leurs établissements, sans autorisation.

LEERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni samedi 1 de 10 heures à 12 heures, sous la présidence de M. Joseph Lemaire.
Liste électorale. — Sont désignés comme membres de la Commission de révision de la liste électorale, MM. E. Pottier, E. Fournie et Jules Cardon.

tière et le sentiment de l'honneur est en outre allié au foyer.
L'élagage des arbres et l'entretien des haies ayant été complètement abandonnés pendant la guerre, il est urgent que ce travail soit fait. Le Conseil décide de faire exécuter les travaux nécessaires par un spécialiste.

Concessions de terrain. — Le Conseil municipal décide que désormais les concessions de terrain dans le cimetière seront faites comme suit: concessions à perpétuité 3 mètres, 400 fr; concessions à treize ans, 3 mètres, 500 fr; concessions de 15 ans, 3 mètres, 100 fr. Le droit de superposition dans les concessions à perpétuité, 300 fr.

Pupilles de la Nation. — Le Conseil municipal décide que les pupilles de la Nation, qui correspondent et par suite de la section cantonale de l'Office des Pupilles de la Nation.

Vote de crédit. — Le Conseil vote une somme de 100 francs, représentant les intérêts dus à la caisse des chemins vicinaux pour amortissement d'emprunts; il vote les crédits provisionnels jusqu'à l'établissement du budget régulier pour les dépenses de l'emploi de la commune du ravitaillement et des denrées (avoine, orge, sucre, charbon) et pour contingent obligatoire pour la Commission arbitrale des loyers.

Travaux vétérinaires. — Par la demande des vétérinaires inspecteurs de viande, le Conseil alloue un supplément de traitement qui sera déterminé fixé à 600 fr. par an.

Le Conseil récupérera cette somme par la taxe sur la viande imposée aux bouchers comme avant les hostilités.

Le Conseil renvoie à la Commission des finances une demande d'augmentation d'indemnité des membres du conseil de la commune de Leers, inspection des écoles, et la constatation des décès, inspection des écoles, etc.

Transports des défunts. — Le Conseil adopte la demande de l'entrepreneur des pompes funèbres de Leers, pour transport en corbillon des défunts des familles de Leers, sous le régime de l'indemnité de 0,75 par tour au titre de soutiens multiples de famille. Pour toutes ces dépenses, le Conseil municipal émet un avis favorable.

Élévation des cours supérieurs. — Le Conseil municipal vote en faveur des élèves pourvus du certificat d'études et fréquentant les cours supérieurs de la commune de Leers, pour les fournitures classiques.

Certificat d'études. — Les lauréats des certificats d'études révoqués désormais un livret de la Commune de Leers, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

Le paiement, pour la période du 1er au 31 janvier, aura lieu le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

DESCRIPTION DU CHABRON (Mairie de Tourcoing, Salle des Fêtes). — Le mardi 3 février: 100 litres de sucre, 100 litres de café, 100 litres de thé, 100 litres de cacao, de 2 h. à 4 h. 30; 1 et 2 personnes, 100 lit; pour 14 fr. 00; 3 et 4 personnes, 150 lit; pour 21 fr. 75; 5 personnes, 200 lit; pour 28 fr. 50. Les personnes sont priées de bien se conformer aux instructions. Mercredi 4 février, secteur 2.

LE GROUPE DES MUTILES DE LA FÉDÉRATION DE TOURCOING ET DE SES CANTONS. — On nous prie d'insérer la note suivante:
Le Groupe des Mutiles de la Fédération de Tourcoing rappelle à MM. les Industriels et Négoceants qu'il a été annoncé, en ce moment, 162 mutiles à inscrire. C'est un devoir pour toute personne désirant employer un personnel de confiance de penser à ceux qui, à l'heure actuelle, souffrent de la guerre. C'est un devoir pour toute personne qui a une famille et qui a un avenir à assurer à leurs enfants, et ce n'est pas avec la mutuelle pension que l'Etat leur alloue, qui ils peuvent s'y passer.

LES ALLOCATIONS MILITAIRES. — Il est porté à la connaissance des familles intéressées que le paiement relatif à la période du mois de janvier 1920, pour les Pupilles de la Nation, le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

LES ALLOCATIONS MILITAIRES. — Il est porté à la connaissance des familles intéressées que le paiement relatif à la période du mois de janvier 1920, pour les Pupilles de la Nation, le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

LES ALLOCATIONS MILITAIRES. — Il est porté à la connaissance des familles intéressées que le paiement relatif à la période du mois de janvier 1920, pour les Pupilles de la Nation, le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

LES ALLOCATIONS MILITAIRES. — Il est porté à la connaissance des familles intéressées que le paiement relatif à la période du mois de janvier 1920, pour les Pupilles de la Nation, le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

LES ALLOCATIONS MILITAIRES. — Il est porté à la connaissance des familles intéressées que le paiement relatif à la période du mois de janvier 1920, pour les Pupilles de la Nation, le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

LES ALLOCATIONS MILITAIRES. — Il est porté à la connaissance des familles intéressées que le paiement relatif à la période du mois de janvier 1920, pour les Pupilles de la Nation, le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

LES ALLOCATIONS MILITAIRES. — Il est porté à la connaissance des familles intéressées que le paiement relatif à la période du mois de janvier 1920, pour les Pupilles de la Nation, le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

LES ALLOCATIONS MILITAIRES. — Il est porté à la connaissance des familles intéressées que le paiement relatif à la période du mois de janvier 1920, pour les Pupilles de la Nation, le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

LES ALLOCATIONS MILITAIRES. — Il est porté à la connaissance des familles intéressées que le paiement relatif à la période du mois de janvier 1920, pour les Pupilles de la Nation, le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

LES ALLOCATIONS MILITAIRES. — Il est porté à la connaissance des familles intéressées que le paiement relatif à la période du mois de janvier 1920, pour les Pupilles de la Nation, le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

LES ALLOCATIONS MILITAIRES. — Il est porté à la connaissance des familles intéressées que le paiement relatif à la période du mois de janvier 1920, pour les Pupilles de la Nation, le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

LES ALLOCATIONS MILITAIRES. — Il est porté à la connaissance des familles intéressées que le paiement relatif à la période du mois de janvier 1920, pour les Pupilles de la Nation, le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

LES ALLOCATIONS MILITAIRES. — Il est porté à la connaissance des familles intéressées que le paiement relatif à la période du mois de janvier 1920, pour les Pupilles de la Nation, le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

LES ALLOCATIONS MILITAIRES. — Il est porté à la connaissance des familles intéressées que le paiement relatif à la période du mois de janvier 1920, pour les Pupilles de la Nation, le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

LES ALLOCATIONS MILITAIRES. — Il est porté à la connaissance des familles intéressées que le paiement relatif à la période du mois de janvier 1920, pour les Pupilles de la Nation, le 8 février, de 9 à 10 heures, et de 10 à 11 h. pour les Pupilles de la Nation. Les retardataires ne seront plus payés.

LES ALLOCATIONS MILITAIRES. — Il est porté à la connaissance des familles intéressées que le paiement relatif à la période du mois de janvier 1920, pour les Pupilles de la Nation, le 8 février